



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Assemblée générale

### Soixante et onzième session

Points 104 et 126 k) de l'ordre du jour

### Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres : coopération  
entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission  
préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction  
complète des essais nucléaires

### **Lettre datée du 15 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies et par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Finlande, du Japon et des Pays-Bas, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été publiée le 21 septembre 2016 à New York (voir annexe). Nous avons le plaisir de vous informer qu'au 8 décembre 2016, 86 États s'y étaient associés.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 104 et 126 k) de l'ordre du jour.

La Chargée d'affaires de la Mission permanente de l'Australie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Caitlin **Wilson**

Le Représentant permanent du Japon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Koro **Bresso**



**Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2016  
adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Australie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
et par le Représentant permanent du Japon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle commune sur le Traité  
d'interdiction complète des essais nucléaires**

1. Cette année, alors que la communauté internationale célèbre le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous, Ministres des affaires étrangères qui formulons la présente Déclaration, sommes unis dans notre détermination à promouvoir et obtenir son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.
2. Nous considérons le Traité comme un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur comme une contribution majeure à la paix et la sécurité internationales. L'interdiction totale de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires, établie par le Traité, contribuera à l'élimination des armes nucléaires, en restreignant leur développement et leur perfectionnement.
3. Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis en faveur de l'universalité du Traité, 183 États l'ayant signé et 166 États l'ayant ratifié à ce jour. Nous nous réjouissons en particulier d'un certain nombre de faits nouveaux positifs survenus depuis notre dernière réunion, à savoir la ratification du Traité par l'Angola, le Myanmar et le Swaziland, l'adoption, en septembre 2015, par la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'une déclaration et de mesures destinées à promouvoir son entrée en vigueur et la tenue, à Vienne en juin 2016, de la réunion ministérielle organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité.
4. Il reste beaucoup à faire. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier sans tarder le Traité, notamment les huit États restants visés à l'annexe 2<sup>1</sup> du Traité. Nous demandons à tous les États de tout mettre en œuvre pour qu'il entre en vigueur dans les plus brefs délais. Nous nous engageons individuellement et collectivement à continuer de mieux faire connaître la question au grand public et de la promouvoir au plus haut niveau politique. Nous devons veiller à ce que la détermination sans faille de la communauté internationale à faire entrer en vigueur le Traité se concrétise.
5. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, qui demeure notre objectif urgent compte tenu de son effet juridiquement contraignant, nous demandons à tous les États de maintenir tous les moratoires existant sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et les autres explosions nucléaires et de s'abstenir de toute action susceptible de nuire à l'objet et au but du Traité. Lesdits moratoires n'ont cependant

---

<sup>1</sup> Les huit États visés à l'annexe 2, qui doivent ratifier le Traité afin qu'il entre en vigueur, sont la Chine, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), Israël, le Pakistan et la République populaire démocratique de Corée.

pas le même effet permanent et juridiquement contraignant pour mettre fin aux explosions expérimentales d'armes nucléaires et à toutes les autres explosions nucléaires, cet objectif ne pouvant être atteint qu'avec l'entrée en vigueur du Traité. Nous devons terminer le travail que nous avons commencé il y a 20 ans.

6. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays à avoir procédé à des essais nucléaires au cours de ce siècle. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ses essais nucléaires de 2006, 2009, 2013 et janvier et septembre 2016 et exigeons qu'elle s'abstienne de procéder à de nouveaux essais nucléaires. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de se conformer pleinement à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et à tous les engagements qu'elle a pris dans la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six d'abandonner toutes ses armes nucléaires et programmes nucléaires actuels et de cesser immédiatement toutes les activités connexes. Nous continuons de souligner la nécessité d'une solution pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

7. Nous saluons les progrès accomplis par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son secrétariat technique provisoire s'agissant de faire en sorte que le régime de vérification du Traité soit solide et de la plus haute qualité. Aujourd'hui, le système de surveillance international est presque achevé. En plus de contribuer à l'objectif principal de non-prolifération et de désarmement nucléaires du Traité, il joue un rôle important dans les domaines scientifique et civil, notamment en fournissant des données fiables en temps réel sur les tremblements de terre, les tsunamis et les accidents nucléaires. Nous encourageons les États à coopérer dans le domaine scientifique et à appuyer le régime de vérification et réaffirmons notre volonté de contribuer à en parachever et à en maintenir tous les éléments, de manière efficace et rationnelle, et de soutenir les activités connexes de renforcement des capacités. Nous exhortons tous les États signataires à appuyer ces efforts et à favoriser l'entrée en vigueur du Traité.

**Pièce jointe****États signataires s'associant à la Déclaration ministérielle commune**

- |                           |                                      |
|---------------------------|--------------------------------------|
| 1. Afghanistan            | 44. Kenya                            |
| 2. Albanie                | 45. Koweït                           |
| 3. Allemagne              | 46. Lettonie                         |
| 4. Andorre                | 47. Liechtenstein                    |
| 5. Angola                 | 48. Lituanie                         |
| 6. Argentine              | 49. Luxembourg                       |
| 7. Arménie                | 50. Madagascar                       |
| 8. Australie              | 51. Malaisie                         |
| 9. Autriche               | 52. Malte                            |
| 10. Azerbaïdjan           | 53. Monaco                           |
| 11. Bahreïn               | 54. Mongolie                         |
| 12. Bélarus               | 55. Monténégro                       |
| 13. Belgique              | 56. Myanmar                          |
| 14. Bosnie-Herzégovine    | 57. Namibie                          |
| 15. Bulgarie              | 58. Nicaragua                        |
| 16. Burkina Faso          | 59. Nigéria                          |
| 17. Cambodge              | 60. Norvège                          |
| 18. Canada                | 61. Nouvelle-Zélande                 |
| 19. Chili                 | 62. Panama                           |
| 20. Chine                 | 63. Paraguay                         |
| 21. Chypre                | 64. Pays-Bas                         |
| 22. Costa Rica            | 65. Philippines                      |
| 23. Côte d'Ivoire         | 66. Pologne                          |
| 24. Croatie               | 67. Portugal                         |
| 25. Danemark              | 68. République de Corée              |
| 26. Émirats arabes unis   | 69. République de Moldova            |
| 27. Espagne               | 70. République démocratique du Congo |
| 28. Estonie               | 71. République tchèque               |
| 29. États-Unis d'Amérique | 72. Roumanie                         |

- 
- |   |   |
|---|---|
| 30. Ex-République yougoslave de Macédoine | 73. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| 31. Fédération de Russie                  | 74. Saint-Marin   |
| 32. Finlande                              | 75. Saint-Siège   |
| 33. France                                | 76. Serbie  |
| 34. Géorgie                               | 77. Singapour   |
| 35. Grèce                                 | 78. Slovaquie   |
| 36. Hongrie                               | 79. Slovénie  |
| 37. Iraq                                  | 80. Suède   |
| 38. Irlande                               | 81. Suisse  |
| 39. Islande                               | 82. Swaziland   |
| 40. Italie                                | 83. Turquie   |
| 41. Japon                                 | 84. Ukraine   |
| 42. Jordanie                              | 85. Venezuela (République bolivarienne du)              |
| 43. Kazakhstan                            | 86. Viet Nam  |
-